

N°	2	3	4
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix Le lundi 18 octobre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.
- SAGE de la Vallée de la Bresle → <i>Protocole d'accord CLE / Institution</i>	Etaient présents ce jour : MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT. Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL, MM. DAVERGNE, JACOB (pouvoir à M. PECQUERY), JUMEL, MAQUET, MAUGEZ.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Protocole d'accord CLE – Institution de la Bresle</u> M ^{me} BERNIZET explique que la CLE n'a pas la possibilité juridique d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux. Pour cette raison, une structure porteuse est indispensable. La structure porteuse du SAGE de la Vallée de la Bresle est l'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle.
9 septembre 2010	
NOMBRE DE DELEGUES :	L'objectif de ce protocole d'accord est de définir les conditions dans lesquelles la CLE confie à l'Institution de la Bresle, la charge d'être la structure porteuse du SAGE de la Vallée de la Bresle. Cette mission suppose d'apporter un support juridique, administratif et financier pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SAGE.
En exercice	15
Présents	8
Votants	9
	<i>Après avoir entendu les propos précédents, le Conseil d'administration entérine le projet de protocole d'accord entre l'Institution et la CLE du SAGE. Il autorise le Président à tout mettre en œuvre pour son application (signature, ...).</i>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY